

**Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PIERRE, Maire de la Commune.

La séance a été publique.

Date de la convocation : 6 décembre 2018.

PRESENTS : MM PIERRE M, EUZENAT A, Mmes GIRARD-CABOURG C, GLET J, MM MEUNIER PV, BEHAGLE G, Mmes LE CORRE L, MAIGNANT M, FOURNEL H, MM LUMEAU D, HERVE JL, GAUTIER B, GRANDZINSKI M, Mme PRIOUL S, M BRUNET F.

ABSENT EXCUSE : Mmes DEVILLERS B, ROZIC T.

ABSENT : GUILLO K.

POUVOIRS : Mme DEVILLERS B à M GRANDZINSKI M, Mme ROZIC T à Mme MAIGNANT M.

SECRETAIRE : M BEHAGLE G.

Conseillers en exercice : 18

---

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**1/ Adoption des tarifs communaux 2019.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition des tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à l'annexe jointe.

Sont également adoptés à l'unanimité les tarifs de location des salles du Centre Pierre Glet, conformément aux propositions du bureau municipal, suivant l'annexe jointe.

**2/ Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes.**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention exceptionnelle déposé par le Comité des fêtes, dans le cadre des animations organisées lors du passage du Tour de France le 10 juillet 2018.

La subvention sollicitée correspond au défraiement des dépenses engagées par l'association pour le transport d'un vélo 8 places, qui constituait l'une des animations des 9 et 10 juillet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 294.06 € au Comité des fêtes.

### 3/ Comptes rendus des délégués aux diverses structures intercommunales.

Les délégués font le compte rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté.

### 4/ Compte rendu des décisions du maire (délégations art.L2122-22 CGCT).

Monsieur le Maire indique que les marchés d'assurances arrivant à terme le 31/12/2018, une consultation a été lancée.

Six candidats ont répondu ; après analyse des offres, les candidats retenus sont les suivants :

Lot n°1 DOMMAGES AUX BIENS (franchise 250 € - franchise 2018 : 500 €)	:	4 179.69 € TTC
Lot n°2 RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES	:	983.71 € TTC
Lot n°3 PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES ANNEXES (barème contractuel multiplié par 2)	:	585.05 € TTC
Lot n° 4 VEHICULES A MOTEUR (franchise 250 € - franchise 2018 250 € / 500 €)	:	1 513.00 € TTC
Lot n° 5 RISQUES STATUTAIRES	:	15 720.20 € TTC
<b>Total</b>	:	<b>22 981.65 € TTC</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

 Le Maire,  
Michel PIERRE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Il informe que les présentes délibérations pourront faire l'objet d'un recours  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la  
présente date de publication.*

**Publié le 21/12 /2018.**